

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4^{ème}/I-13

**ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE POUR LA
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION
D'UN BARRAGE SUR LE CEROU**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009
BUDGET PRIMITIF 2010**

—
En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 83.479 du 10 juin 1983, j'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2009 et le budget primitif 2010 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de l'Entente.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Les résultats du compte administratif 2009, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de 169 407,98 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) **SECTION D'INVESTISSEMENT**

1. Recettes.....	642 160,93 €
Reprise de l'excédent 2008.....	152 663,99 €
	<hr/>
Total recettes.....	794 824,92 €
2. Dépenses.....	665 996,87 €
	<hr/>
Soit un excédent 2009 de.....	128 828,05 €

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes.....	72 720,50 €
Reprise de l'excédent 2008.....	66 726,74 €
	<hr/>
Total recettes.....	139 447,24 €
2. Dépenses.....	98 867,31 €
	<hr/>
Soit un excédent 2009 de.....	40 579,93 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Entente propose d'affecter :

- le solde d'exécution 2009 de la section d'investissement pour un montant de 128 828,05 € en section d'investissement du budget primitif de 2010,

- le solde d'exécution 2009 de la section de fonctionnement, soit 40 579,93 €, en section de fonctionnement du budget primitif de 2010.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre assemblée.

II - BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget 2010 s'élève à 423 618,60 € dont :

- ◆ section d'investissement 326 718,67 €
- ◆ section de fonctionnement..... 96 899,93 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

- ◆ frais d'études..... 5 000,00 €
 - ◆ acquisition de matériel..... 15 000,00 €
 - ◆ travaux en cours..... 110 000,00 €
 - ◆ remboursement du capital des emprunts..... 185 800,00 €
(année de dernière échéance : 2011)
 - ◆ dépenses imprévues..... 9 768,67 €
 - ◆ amortissement des subventions..... 1 150,00 €
-
- 326 718,67 €

Recettes :

◆ participation des deux départements.....	186 000,00 €
◆ excédent d'investissement 2009 reporté.....	128 828,05 €
◆ amortissement des travaux.....	11 890,62 €
	<hr/>
	326 718,67 €

FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

◆ remboursement des intérêts des emprunts.....	6 000,00 €
◆ frais de fonctionnement.....	74 445,00 €
◆ dépenses imprévues.....	4 564,31 €
◆ dotation aux amortissements.....	<u>11 890,62 €</u>
	96 899,93 €

Recettes :

◆ participation des deux départements.....	55 170,00 €
◆ excédent de fonctionnement 2009 reporté.....	40 579,93 €
◆ quote-part des subventions d'investissement transférées.....	<u>1 150,00 €</u>
	96 899,93 €

La participation des deux départements au financement du budget primitif 2010 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement (remboursement du capital des emprunts)..... 186 000,00 €	60 %	111 600,00 €	40 %	74 400,00 €
Intérêts des emprunts..... 6 000,00 €	60 %	3 600,00 €	40 %	2 400,00 €
Dépenses nettes de fonctionnement (hors intérêts des emprunts et produits financiers)..... 49 170,00 €	50 %	24 585,00 €	50 %	24 585,00 €
Sous-total.....		139 785,00 €		101 385,00 €
Total général.....		241 170,00 €		

La participation du Tarn-et-Garonne a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental (elle était de 282 780€ en 2009).

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la communication du compte administratif 2009 et du budget primitif 2010 de l'Entente Interdépartementale pour la Construction et l'Exploitation d'un barrage sur le Cérou tels qu'ils viennent de vous être présentés.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Entente,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :

. au compte administratif 2009 de l'Entente interdépartementale pour la construction et l'exploitation d'un barrage sur le Cérou, lequel fait apparaître un excédent global de 169 407,98 € et dont les résultats sont strictement conformes au compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental,

. au budget primitif 2010 de l'Entente qui s'équilibre en mouvements réels à 423 618,60 € et qui fait apparaître un montant de participation du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 101 385 € budgétisés à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental ;

- Précise que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Entente propose d'affecter :

. le solde d'exécution 2009 de la section d'investissement pour un montant de 128 828,05 € en section d'investissement du budget primitif de 2010,

. le solde d'exécution 2009 de la section de fonctionnement, soit 40 579,93 €, en section de fonctionnement du budget primitif de 2010.

Acte donné.

Le Président,